

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 À 17 HEURES

N° 3 - 111 / 2016 : ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DES TARIFS DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

#### L'An Deux Mille Seize, le 7 juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 juillet 2016 à 17 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE

#### Membres présents :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Claude LECOMTE), Philippe BONNECARRÈRE (pouvoir de Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir de Michel FRANQUES), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE (pouvoir de Dominique MAS), Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Céline TAFELSKI (pouvoir de Michel MARTY), Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membre suppléant présent votant** : Madame Agnès BRU.

**Membres suppléants présents non votants** : Madame, messieurs, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

#### Membres excusés :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir à Philippe BONNECARRÈRE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Naïma MARENGO, France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Marie-Louise AT, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNÈRE), Frédéric CABROLIER, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKY).

**Membres suppléants** : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

**Présents : 40**

**Votants : 44**

**N° 3 - 111 / 2016 : ASSAINISSEMENT : MODIFICATION  
REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT**

Pilote : Hydraulique Assainissement

Services concernés : Direction Générale des Services, Finances et Budget

**Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,**

Les tarifs actuels de la redevance communautaire d'assainissement collectif portant sur les réseaux de collecte ont été approuvés par le conseil communautaire du 30 juin 2015.

Commune	Tarifs applicables à compter du 1er juillet 2015	
<b>Albi, Carlus, Castelnau, Dénat, Fréjairolles, Labastide Dénat, Marssac, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac</b>	<b>1,319</b>	
<b>Puygouzon</b>	<b>1,319</b>	
<b>Lescure</b>	<b>1,334</b>	
<b>Cunac</b>	<b>1,370</b>	
<b>Cambon</b>	<b>1,485</b>	
<b>Arthès</b>	<b>1,950</b>	
<b>Le Séquestre</b>	Part de 0 à 30 m <sup>3</sup>	<b>0,77</b>
	Part de 31 à 60 m <sup>3</sup>	<b>1,11</b>
	Part de 61 à 100 m <sup>3</sup>	<b>1,30</b>
	Part de 101 à 150 m <sup>3</sup>	<b>1,60</b>
	Part de 151 à 200 m <sup>3</sup>	<b>1,90</b>
	Part au-delà de 200 m <sup>3</sup>	<b>2,19</b>

Dans la perspective de financer durablement les emprunts, les amortissements liés aux travaux d'investissement, le fonctionnement du service et de proposer un tarif unique aux usagers du service public d'assainissement, il est proposé de poursuivre le scénario retenu en 2015 d'une augmentation annuelle et linéaire du tarif de la redevance.

Compte tenu :

- des évolutions très variables d'une année à l'autre des consommations d'eau potable et par conséquent d'eaux usées rejetées :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volumes eaux usées (m3)	3 913 944	3 940 660	3 689 539	3 627 673	3 413 164	3 656 751
Evolution annuelle		0,68%	-6,37%	-1,68%	-5,91%	7,14%
Evolution 2010-2015						-6,57%

- des dépenses obligatoires d'investissement relatives à la réhabilitation et au renouvellement des réseaux d'assainissement, ainsi qu'à la mise aux normes des stations de traitement d'eaux usées,

- des dépenses de fonctionnement indispensables au bon fonctionnement des équipements de la régie,

**Les nouvelles simulations financières réalisées par le cabinet Ressources Consultants nous conduisent à proposer un ajustement du tarif de la redevance assainissement collectif comme suit :**

Commune		Tarifs proposés à compter du 8 juillet 2016
<b>Albi, Carlus, Castelnau, Dénat, Fréjairolles, Labastide Dénat, Marssac, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac, Puygouzon</b>		<b>1,34</b>
<b>Lescure</b>		<b>1,34</b>
<b>Cunac</b>		<b>1,370</b>
<b>Cambon</b>		<b>1,485</b>
<b>Arthès</b>		<b>1,7970</b>
<b>Le Séquestre</b>	Part de 0 à 30 m <sup>3</sup>	<b>0,78</b>
	Part de 31 à 60 m <sup>3</sup>	<b>1,13</b>
	Part de 61 à 100 m <sup>3</sup>	<b>1,32</b>
	Part de 101 à 150 m <sup>3</sup>	<b>1,63</b>
	Part de 151 à 200 m <sup>3</sup>	<b>1,93</b>
	Part au-delà de 200 m <sup>3</sup>	<b>2,23</b>

Cette redevance est applicable à tous les usagers du service d'assainissement collectif communautaire. Sont usagers toutes les personnes raccordées au réseau d'assainissement sur le territoire de la communauté pour le déversement de leurs eaux usées.

Conformément aux dispositions réglementaires, la redevance d'assainissement communautaire des établissements industriels ou assimilés est affectés par l'application de coefficients correctifs. Ceux-ci sont fixés par les conventions particulières de rejet établies au profit de chaque établissement.

Je vous propose d'inscrire les recettes correspondantes au budget annexe communautaire de l'assainissement collectif, chapitre 70, article 7061.

Le montant de l'assainissement communautaire sera notifié à chaque commune. Il sera applicable à compter du 8 juillet 2016

### **Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1999,

VU la délibération communautaire portant sur les redevances d'assainissement collectif du 30 juin 2015;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2016 ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

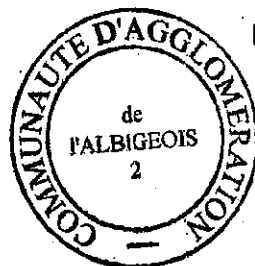
**DECIDE** de fixer les taux de redevance assainissement collectif sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et de leur mise en application à compter du 8 juillet 2016 à :

Commune		Tarifs applicables à compter du 8 juillet 2016
Albi, Carlus, Castelnau, Dénat, Fréjairolles, Labastide Dénat, Marssac, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac, Puygouzon		1,34
Lescure		1,34
Cunac		1,370
Cambon		1,485
Arthès		1,797
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m <sup>3</sup>	0,78
	Part de 31 à 60 m <sup>3</sup>	1,13
	Part de 61 à 100 m <sup>3</sup>	1,32
	Part de 101 à 150 m <sup>3</sup>	1,63
	Part de 151 à 200 m <sup>3</sup>	1,93
	Part au-delà de 200 m <sup>3</sup>	2,23

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe de l'assainissement collectif au chapitre 70 - article 7061

Pour extrait conforme,  
Fait le 7 juillet 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE